



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 07-2020

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 4 août 2020, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le règlement n° 07-2020 : *Règlement sur les animaux.*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre ou sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À LA SARRE
CE 21 AOÛT 2020

Valérie Fournier
Greffière